



Ministère du Travail, de l'Emploi et
des Relations avec les Institutions



Institution de Coordination de
l'Assurance Maladie Obligatoire



ACTU - AMO

L'echo de l'assurance maladie obligatoire du Sénégal

N° 8



L'ICAMO s'engage pour un Sénégal souverain, juste et prospère

Bulletin édité par l'ICAMO

Mai 2025

Comité de rédaction :

Mme COLY Marie Rosalie NGOM (ICAMO), Mme SENE Ndeye Gnagna Doua SECK (ICAMO), M. Sellé THIAM (ICAMO), Dr. Mareme Babylas NDIAYE (ICAMO), M. Toumané DIAKHATE (DPS/DGTSS/MTDSRI), M. Cheikh Ibra FALL (AGIS), M. Mamadou DIENG (IPM ISC GROUP), M. Thierno WANE (IPM GROUP SAGAM), M. Aly FALL (CMU), M Leopold NDIAYE (IPM SFD), M Djiby NDIAYE (IPRES), Lamine TALL (IPM AGEMAC), Salamata SY BOP, (Ministère du Travail)



L'ICAMO : une unité faitière des IPM appelée à améliorer et à étendre la couverture de l'assurance maladie obligatoire afin de contribuer à la consolidation de la CSU au Sénégal.



CGF-BOURSE, immeuble Serigne Bassirou MBACKE (App. RDC), Rte de la Pyrotechnie, rond-point stèle Mermoz

**Tél : 33 825 75 46 / 78 113 49 48
Web : www.icamo.sn**



ICAMO



ICAMO



icamo_senegal



ICAMO

3 EDITORIAL :

- L'ICAMO à l'ère du renouveau et de l'engagement collectif

5 RECONNAISSANCE :

- Aux premiers administrateurs de l'ICAMO

8 FOCUS :

- L'assurance maladie obligatoire dans le contexte de l'agenda 2050
- Acte 2 du mémorandum des filaos : le changement de cap

12 ACTUALITE :

- Renouvellement des instances dirigeantes de l'ICAMO : le pas décisif vers la bonne gouvernance
- L'AG en image
- La prévention et le contrôle médical, une synergie nécessaire pour une meilleure maîtrise des dépenses de soins

18 DOSSIERS / ANALYSE :

- Assurance maladie obligatoire : les enjeux de la tarification
- Mise en place de CONNECT-AMO : les référentiels essentiels
- Le changement des paramètres techniques : vers l'équilibre financier de l'ICAMO

23 INTERVIEW :

Questions aux nouveaux administrateurs de l'ICAMO :

- M. AMADOU DIENG, Adjoint Gérant IPM SAGAM
- M. LEOPOLD NDIAYE, Secrétaire général IPM SFD
- DR ABDOULAYE NDOYE, Radiologue, Trésorier du SYMEPS (syndicat des médecins privés du Sénégal), représentant de la CNES
- M. OSCAR DIOH, Point – focal CNTS à L'ICAMO
- Mme SAFIETOU THIAM DIOP, Gérante IPM PETITE COTE

Questions aux gestionnaires d'IPM

- M. Mouhamed Abdoulaye DIAGNE, Gérant IPM SOCOICIM
- Mme DIENG MAME AMINATA DIENE, GERANTE IPM SYPAOA
- M. Mamadou DIENG, Gérant IPM ISC GROUP

32 LES MESSAGES DE L'ICAMO AUX ACTEURS DU SYSTEME



Monsieur Hamidou DIOP

Président du Conseil d'administration de l'ICAMO

Chers lecteurs,

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons ce **huitième numéro du magazine institutionnel « ACTU-AMO »**, une édition placée sous le signe du renouveau et de l'engagement collectif.

Dans cette édition, nous rendons un **hommage appuyé aux membres du premier Conseil d'administration, les pionniers de l'ICAMO**. Ces femmes et hommes de conviction ont porté avec détermination la mission de l'ICAMO. Leur travail acharné et leur vision, face à la faiblesse des moyens, ont permis de poser les fondations solides de notre institution. Leur contribution restera une référence et une source d'inspiration pour la nouvelle équipe qui prend aujourd'hui le relais.

L'Agenda 2050 est un horizon stratégique qui nous oblige à repenser nos modes de gestion, de financement et d'extension de la couverture maladie. C'est pourquoi, dans la rubrique « **FOCUS** », nous nous intéressons particulièrement aux enjeux de l'AMO dans ce contexte. Nous reviendrons également sur l'acte 2 du mémorandum des filaos qui marque un changement de cap dans la politique de l'ICAMO.

En termes d'**actualité**, l'année 2024 marque un tournant décisif pour l'ICAMO avec le renouvellement de ses instances dirigeantes. Une étape majeure qui traduit notre volonté de renforcer la gouvernance de cette jeune Institution et qui a permis d'officialiser l'entrée en fonction d'une nouvelle équipe dirigeante, prête à faire face aux défis actuels et futurs de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

Toujours dans la rubrique « **ACTUALITE** », cette édition revient sur l'extension du contrôle médical de l'AMO, une initiative qui témoigne de notre volonté d'innover pour une meilleure maîtrise des dépenses de santé.

Par ailleurs, dans le but d'harmoniser la compréhension des acteurs, les techniciens du domaine apportent, à travers la rubrique « **DOSSIER/ANALYSE** », d'importants éclairages sur des sujets intéressant les IPM et leurs partenaires, notamment :

- la tarification, un domaine aux enjeux majeurs en termes d'accessibilité financière aux soins ;
- la mise en place de CONNECT-AMO, un outil stratégique qui repose sur des référentiels techniques essentiels et qui appelle l'engagement et la responsabilité des parties prenantes ;
- l'évolution des paramètres financiers de l'ICAMO, une piste clé pour assurer son équilibre à long terme.

Enfin, se voulant une tribune des acteurs, ce numéro donne la parole aux nouveaux administrateurs de l'ICAMO ainsi qu'aux gestionnaires d'IPM, pour recueillir leurs ambitions et attentes vis-à-vis des nouvelles instances mises en place.

Chers lecteurs, l'avenir de l'AMO repose sur l'implication de toutes les parties prenantes (employeurs, travailleurs, partenaires sociaux, Inspecteurs et Contrôleurs du Travail, prestataires de services de santé, administrateurs et gestionnaires d'IPM). Cette édition est l'occasion de rappeler, par le biais des **messages de l'ICAMO aux acteurs du système**, que seule une action collective, portée par des valeurs de transparence, d'équité et de solidarité, permettra de renforcer durablement notre système de protection sociale.

Nous vous invitons donc à découvrir ce huitième numéro, riche en analyses, et à continuer à œuvrer ensemble pour une assurance maladie plus performante et accessible à tous.

Bonne lecture !





**L'ICAMO célèbre le cinquantenaire des IPM
du Sénégal 1975 – 2025 !**

**Un demi-siècle d'engagement au service de
la Protection sociale et de l'accès aux soins
pour tous !**

« Grâce à votre vision et à votre persévérance, l'institution est aujourd'hui en mesure de relever les défis de demain avec confiance et sérénité.

Ce que nous construisons aujourd'hui est le fruit de votre engagement et de votre détermination. »

Mme COLY Marie Rosalie NGOM

Directrice de l'ICAMO



Engagement, dévouement et héritage.

L'ICAMO a franchi une nouvelle étape de son évolution avec le renouvellement de ses instances dirigeantes lors de l'assemblée générale du 4 octobre 2024.

À cette occasion, un hommage appuyé a été rendu aux membres du premier Conseil d'administration présidé par feu Cheikh Ousmane DIOP (Paix à son âme), dont l'engagement sans faille a posé les fondations solides de l'Institution.

Pendant plusieurs années, ces femmes et hommes de conviction ont porté avec détermination la mission de l'ICAMO, contribuant à renforcer le cadre de gouvernance et à assurer une gestion efficace et transparente des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) du Sénégal.

Un engagement au service des IPM et de la protection sociale.

Depuis sa création, l'ICAMO a évolué sous l'impulsion d'un Conseil d'administration visionnaire, soucieux de bâtir une institution forte et crédible au service des IPM et des assurés sociaux. Grâce à leur travail acharné, les administrateurs de la première mandature ont réussi à :

- structurer et organiser l'ICAMO, en définissant des règles claires de gouvernance et de fonctionnement ;
- renforcer la coordination entre les IPM, en instaurant un dialogue permanent entre les différents acteurs de la protection sociale ;
- établir une gestion saine et transparente, garantissant la pérennité et la crédibilité de l'Institution ;

- initier des réformes majeures notamment, dans les domaines du système d'information, du contrôle médical, de la nomenclature et de la tarification, du conventionnement avec les prestataires de services de santé, de l'harmonisation et de la standardisation des procédures des IPM ainsi que des statistiques de l'AMO qui étaient jusque-là méconnues.

Leur travail patient et méthodique a ainsi permis à l'ICAMO de s'imposer comme un acteur principal dans le paysage de la couverture sanitaire universelle et de la protection sociale au Sénégal.

Une reconnaissance bien méritée.

Lors de l'assemblée générale, les membres sortants du Conseil d'administration ont été chaleureusement salués pour leur dévouement et leur sens des responsabilités.

À travers des témoignages empreints d'émotion et de respect, partenaires et collaborateurs ont unanimement reconnu leur contribution inestimable à la croissance et à la consolidation de l'ICAMO.

Le Ministre en charge du Travail et de la Sécurité sociale a, dans son discours, tenu à exprimer sa profonde gratitude envers ces pionniers de l'ICAMO :

« Votre engagement indéfectible a permis d'ancrer l'ICAMO sur des bases solides. Grâce à votre vision et à votre persévérance, l'Institution est aujourd'hui en mesure de relever les défis de demain avec confiance et sérénité. »



La Directrice de l'ICAMO, quant à elle, a souligné la qualité du travail accompli, mettant en avant l'esprit de collégialité et de consensus qui a marqué cette première mandature :

« Vous avez su allier expertise, rigueur et sens du dialogue pour porter haut les valeurs de l'ICAMO. Ce que nous construisons aujourd'hui est le fruit de votre engagement et de votre détermination. »

Un héritage qui inspire l'avenir.

Si un nouveau Conseil d'administration prend aujourd'hui le relais, il le fait en s'appuyant sur l'héritage laissé par ses prédécesseurs. L'ICAMO d'aujourd'hui est le reflet du travail accompli par ce premier groupe de dirigeants qui ont su, avec audace et clairvoyance, poser les jalons d'une gouvernance moderne et efficace.

Leur esprit de service, leur sens du devoir et leur capacité à faire avancer les projets dans l'intérêt général resteront des sources d'inspiration pour les générations futures d'administrateurs.

Alors que l'ICAMO entame une nouvelle phase de son développement, **nous leur adressons un immense merci pour leur dévouement et leur contribution inestimable. Leur engagement restera gravé dans l'histoire de l'Institution et leur travail continuera d'inspirer celles et ceux qui poursuivent aujourd'hui cette mission essentielle au service de la protection sociale.**



Liste des membres du premier Conseil d'administration de l'ICAMO

Collèges adhérents et participants IPM	Collège organisations syndicales	Représentants des ministères	Gérants d'IPM
M. Demba DIARRA MBODJ (IPM SONATEL)	Feu Cheikh Ousmane DIOP (CNTS)	M. Toumané DIAKHATE (représentant DGTSS)	M. Cheikh Ibra FALL (Président AGIS)
M. Moustapha KANE (IPM Mutuelle hôtelière du Cap-Vert)	M. Pape Birama DIALLO (UNSAS)	M. Boubacar CAMARA (MFB)	M. Thierno WANE (Gérant IPM SAGAM)
M. Doudou KEITA (IPM Keur Gu Magg)	M. Ahmadou DIALLO (CNP)	Pr Seydou Boubacar BADIANE (MSAS)	Mme Aminata NIANG (Gérante IPM Petite Côte)
M. Daouda MBACKE (IPM Sunéor EIBD)	Dr Awa MBOW KANE (CNES)		
M. Mbaye YADE (IPM Sunéor EIBD)			
M. Bassirou NDOUR (IPM SAED)			
M. Cheikh DIOP (IPM SENTENAC)			
M. Cheikh KA (suppléant IPM SODEFITEX)			



MERCI POUR TOUT

L'assurance maladie obligatoire dans le contexte de l'AGENDA 2050

« L'Assurance Maladie Obligatoire est un pilier de la consolidation de la CSU pour un développement durable à l'horizon 2050.

Alors que le pays progresse vers cet horizon ambitieux, l'engagement de tous les acteurs sera crucial pour faire de l'Agenda 2050 une réalité tangible. Ensemble, transformons le système de santé sénégalais en un modèle d'équité, d'efficacité et de résilience pour les générations futures. »

Monsieur Cheikh Ibra FALL,
Président de l'AGIS



L'horizon 2050, un agenda clair et ambitieux.

À travers la Stratégie nationale de Développement 2025-2029 adossée à l'Agenda national de transformation « Sénégal 2050 » présentée le 14 octobre 2024, les nouvelles autorités sénégalaises s'engagent résolument à bâtir « un Sénégal souverain, juste et prospère ».

Pour y parvenir, 4 axes stratégiques sont déclinés :

- une bonne gouvernance passant par la réforme des institutions, l'approfondissement de la déconcentration, de la décentralisation et le renforcement de l'engagement panafricain ;
- un aménagement et un développement durable du territoire permettant d'assurer un développement inclusif et de préserver le patrimoine naturel national pour les générations futures ;
- un capital humain de qualité et une forte équité sociale pour valoriser pleinement les ressources humaines nationales et les mobiliser ;
- une économie compétitive capable de créer dans la durée des emplois et de la richesse, pour soutenir le bien-être de la population.





Manifestement, cela dénote la volonté ferme des « Chantres du souverainisme » à améliorer considérablement le bien-être des populations et à répondre aux défis d'un développement endogène tout en s'appuyant sur les sacro-saints principes de solidarité et de justice sociale et en s'armant du fameux bâton de pèlerin estampillé « Jub Jubal Jubanti ».

L'analyse systémique des politiques ambitieuses annoncées nous permet d'affirmer la place centrale de l'assurance maladie obligatoire.

L'Assurance Maladie Obligatoire : un pilier de la consolidation de la CSU pour un développement durable à l'horizon 2050.

À l'axe 2 de ce pertinent référentiel, le Sénégal envisage de construire un système de protection sociale inclusif, efficace et résilient et également de mettre en place un système performant de santé accessible à tous.

Cette généreuse initiative qui place le capital humain et l'équité sociale au cœur des politiques et programmes de développement conforte notre vieille tradition en matière de protection sociale marquée par la ratification de la Convention 102 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en 1962.

En effet, dans un monde où l'accès universel à la santé reste un défi majeur, certains principes fondamentaux doivent désormais être les leviers de tout système d'assurance maladie. Il s'agit de la résilience économique, de l'accessibilité géographique à des soins de qualité et de l'inclusion sociale.

L'Assurance Maladie Obligatoire des travailleurs, confiée aux Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) depuis 1975 et dont la coordination est

assurée par l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO), s'inscrit résolument dans cette dynamique.

Sur le plan de la résilience économique passant notamment par l'abolition du paiement direct, les IPM appliquent un mécanisme dénommé « tiers payant intégral » qui préfinance le ticket modérateur. Par ce dernier, le travailleur ou son ayant droit muni d'une feuille de soins dûment remplie et de son livret de santé peut accéder aux soins de santé qui lui sont nécessaires sans rien déboursier durant tout son parcours de soins. A la suite de la délivrance des soins et de la facturation, sa quote-part est précomptée sur son salaire de manière progressive et dans le respect de la quotité saisissable.

Concernant l'accessibilité géographique à des soins de santé de qualité, ce régime fournit également beaucoup d'efforts. Aucune limitation d'accès n'est faite aux bénéficiaires de l'AMO qui peuvent recourir aux services délivrés par les structures publiques et privées de santé avec un paquet de soins obligatoire couvrant leurs besoins essentiels. En outre, pour améliorer la qualité de l'efficacité des soins, l'ICAMO a mis en place plusieurs cadres de concertations entre les acteurs décisifs qui ont débouché sur la signature de protocoles d'accord ou de conventions signées par les autorités compétentes.

Cependant, pour maximiser les atouts de la contractualisation, il urge de juguler les lenteurs encore persistantes notées sur la promulgation de la nomenclature générale des actes médicaux ainsi que la finalisation des travaux sur la fixation du tableau des tarifs préférentiels applicables aux IPM.

D'autant que ce blocage qui perdure est incompréhensible au regard de l'urgence bien comprise et de l'abnégation avérée de toutes les parties prenantes notamment le Ministère de la Santé, le Ministère du Commerce, le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, le Syndicat des Médecins privés du Sénégal (SYMPS), l'ICAMO et les IPM avec la participation de l'Association des Gérants d'IPM du Sénégal (AGIS).

Dans le cadre de l'inclusion sociale à travers l'extension de la couverture à toute la population cible et l'ambition de réduire les inégalités d'accès aux soins, le Ministère en charge du Travail et de la Sécurité sociale a initié le processus d'extension de la couverture médicale aux travailleurs non permanents avec la mise en place d'une IPM spécifique à cette couche, une avancée sociale



majeure pour une couverture plus inclusive. Au-delà de cette initiative, l'ICAMO met actuellement en œuvre un programme de lutte contre l'évasion sociale dans le domaine de l'AMO. Il permettra, à terme, d'enrôler tous les travailleurs régis par le Code du Travail dans le régime d'Assurance Maladie obligatoire auquel ils sont assujettis et de laisser les autres régimes aux couches ciblées et aux groupes vulnérables.

L'assurance maladie obligatoire, une réponse aux enjeux d'une société numérique.

L'apport du numérique est aujourd'hui indéniable pour la réussite, avec célérité, des vastes réformes entreprises dans les secteurs de l'assurance maladie obligatoire et de la santé notamment en matière d'infrastructure et de plateforme, de télémédecine, d'intelligence artificielle (IA), de digitalisation des services de l'offre et de la demande de santé, d'applicatifs métiers, de collecte et d'analyse de données en masse (Big Data), d'interopérabilité des systèmes et de haute sécurisation des données personnelles et médicales.

C'est d'ailleurs en mesurant pleinement la prééminence du numérique pour la réussite à grande vitesse des nouvelles politiques de transformation économique et sociale du Sénégal que le Chef de l'Etat a lancé officiellement le New Deal Technologique à Diamniadio le lundi 24 février 2025, encore une inédite initiative stratégique de 2025 à 2034 visant à renforcer la domestication du numérique.

L'assurance maladie obligatoire n'est pas en reste dans cette nouvelle orientation.

En effet, le New Deal Technologique vise à positionner le pays comme un leader technologique en Afrique de l'Ouest d'ici 2034 et comprend douze

programmes prioritaires axés sur la modernisation des infrastructures numériques, la promotion de l'innovation, le renforcement de la compétitivité économique et l'inclusion numérique.

Le projet de l'ICAMO dénommée « CONNECT-AMO », qui compte dématérialiser le parcours de soins et renforcer l'interopérabilité entre les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) et les prestataires de santé, est pleinement aligné sur cette stratégie.

Cet alignement se reflète à travers les réponses apportées par l'ICAMO avec « CONNECT-AMO », face aux axes stratégiques de ce new deal technologique. Il s'agit de :

- la mise en place d'une plateforme centralisée pour assurer l'interopérabilité et la digitalisation des processus administratifs et médicaux (Développement d'infrastructures résilientes et d'un écosystème numérique performant) ;
- l'automatisation de la gestion des droits des assurés, de la facturation électronique et des réclamations, réduisant les délais de traitement et la charge administrative des acteurs de la santé (digitalisation des services essentiels pour améliorer l'efficacité administrative) ;
- l'accès à une plateforme intuitive et dématérialisée, garantissant une prise en charge rapide des soins, même dans les zones reculées (accès aux services numériques pour tous, y compris les populations rurales).

En définitive, l'AMO gérée par les IPM est une pierre angulaire du projet national d'un Sénégal émergent en 2050. En intégrant cette approche dans une vision plus large de couverture sanitaire universelle, le Sénégal confirme sa volonté de bâtir une société où la santé est un droit fondamental, et non un privilège.

Nul doute de l'atteinte de l'objectif d'un « Sénégal souverain, juste et prospère » avec les riches et innovants dispositifs brillamment élaborés et mis en œuvre avec sagacité par le tandem son excellence Monsieur le Président Bassirou Diomaye Diakhar FAYE et Monsieur le Chef du gouvernement, le Premier Ministre Ousmane SONKO.

Alors que le pays progresse vers cet horizon ambitieux, l'engagement de tous les acteurs sera crucial pour faire de l'Agenda 2050 une réalité tangible. Ensemble, transformons le système de santé sénégalais en un modèle d'équité, d'efficacité et de résilience pour les générations futures.



Acte 2 du mémorandum des filaos : le changement de cap

« Le passage entre l'acte 1 et l'acte 2 du mémorandum des Filaos, suscité par l'avènement d'un nouveau conseil d'administration, illustre la volonté de l'ICAMO d'adopter une approche plus proactive pour garantir un système d'assurance maladie obligatoire plus stable et inclusif. »

Monsieur Doudou KEITA,
1^{er} Vice-président du CA de l'ICAMO



ICAMO : une nouvelle vision pour une assurance maladie obligatoire plus efficiente.

L'ICAMO amorce un changement stratégique majeur entre son premier plan quinquennal (2018-2022) et le deuxième (2023-2027). Lors des rencontres de réflexion stratégiques tenues en 2023 et 2024, les organes dirigeants ont analysé les acquis du premier cycle et défini de nouvelles orientations pour répondre aux défis émergents.

De l'acte 1 du mémorandum des filaos à l'acte 2 : une évolution nécessaire.

Le mémorandum des filaos, rédigé en 2023, posait les bases du développement stratégique de l'ICAMO, avec un accent mis sur l'équilibre financier des IPM, la structuration de la gouvernance et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Cependant, il révélait également des limites structurelles nécessitant une adaptation des missions et des outils de gestion.

L'acte 2 de ce mémorandum intervenu en fin 2024, suscité par l'avènement d'un nouveau Conseil d'administration, marque une évolution significative en approfondissant plusieurs axes :

- renforcement de l'équilibre financier des IPM : l'ICAMO s'engage désormais dans une série d'études actuarielles des organismes gestionnaires de l'AMO pour évaluer la viabilité des IPM et proposer des mesures correctives ou de redressement ;
- réforme du fonds de garantie : une nouvelle vision du fonds est adoptée, incluant un élargissement de son objet, l'allongement du délai de remboursement des préfinancements accordés et l'instauration d'une garantie de remboursement ;

- optimisation des relations avec les prestataires de soins : la concertation avec les prestataires de services de santé est renforcée avec la signature prévue de nouvelles conventions et la négociation de tarifs préférentiels uniformisés ;
- numérisation et pilotage des données : l'ICAMO accélère l'implémentation du Système d'Information de l'Assurance Maladie Obligatoire (SIAMO), avec la généralisation de l'équipement des IPM en logiciels métier et des mesures contraignantes pour assurer l'adoption du numérique ;
- lutte contre l'évasion sociale : le renforcement de la communication, le recrutement de contrôleurs de l'AMO et une intensification des campagnes de contrôle ciblé sont prévus. Une synergie accrue avec les autres Institutions de Prévoyance sociale sera mise en place en vue d'un taux optimal de la couverture de l'AMO.

Une dynamique de transformation pour un futur consolidé.

Le passage entre ces deux mémorandums illustre la volonté de l'ICAMO d'adopter une approche plus proactive et rigoureuse pour garantir un système d'Assurance Maladie obligatoire plus stable et inclusif. Avec une meilleure gestion financière, un contrôle médical renforcé et une transformation digitale ambitieuse, l'ICAMO s'impose comme un acteur clé de l'évolution de la protection sociale.

L'avenir de l'assurance maladie obligatoire se dessine ainsi sous des auspices plus prometteurs, où efficacité, gouvernance et accessibilité deviennent les piliers d'un modèle renouvelé.



Renouvellement des instances dirigeantes de l'ICAMO : le pas décisif vers la bonne gouvernance

« Grâce à un processus rigoureux, alliant transparence, concertation et responsabilité, l'ICAMO s'est dotée d'un Conseil d'administration renouvelé et qui dans un nouvel élan, est prêt à relever les défis actuels et futurs de l'assurance maladie obligatoire. »

Mme COLY Marie Rosalie NGOM

Directrice de l'ICAMO



Une assemblée générale sous le signe de la bonne gouvernance des Institutions de Prévoyance sociale.

Fidèle à ses engagements en matière de bonne gouvernance et en conformité avec ses statuts, le Conseil d'administration de l'ICAMO a organisé, le vendredi 4 octobre 2024, à l'hôtel King Fahd Palace de Dakar sous la Présidence effective de M. Yankhoba DIEME Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions, l'assemblée générale de renouvellement de ses instances dirigeantes.

Cette rencontre de haute importance marque une étape décisive dans la dynamique d'amélioration continue des Institutions de Prévoyance sociale.

Afin d'assurer le succès de cet événement, la direction de l'ICAMO a mis en place un processus préparatoire structuré autour de plusieurs axes majeurs : communication, modification des statuts et élection anticipée des nouveaux membres du Conseil d'administration. Ce processus a été rigoureusement encadré par un comité d'organisation représentatif des différents collègues du Conseil d'administration.

Une communication transparente et inclusive.

Dans un souci de transparence et de mobilisation des acteurs concernés, plusieurs rencontres ont été organisées en amont de l'assemblée générale :

- 12 février 2024 : une rencontre thématique ICAMO-IPM s'est tenue en ligne afin d'informer toutes les IPM du Sénégal sur les enjeux, modalités et processus de cette assemblée générale ;

- 25 septembre 2024 : le bilan quinquennal de l'ICAMO a été présenté aux gérants d'IPM du Sénégal lors d'une rencontre virtuelle organisée en collaboration avec l'AGIS. Cette session visait à informer les gérants qui ne participeraient pas directement à l'assemblée générale, tout en assurant une continuité dans l'information et la collaboration entre les IPM ;

- 2 octobre 2024 : un déjeuner de presse avec l'Association des Journalistes en Santé, Population et Développement (AJSPD), organisé à l'hôtel Les Résidences Mamoune, a permis de vulgariser les missions et le bilan de l'ICAMO tout en mettant en avant les enjeux de l'assemblée générale de renouvellement.

Un processus rigoureux de renouvellement des représentants.

L'assemblée générale, la première instance dirigeante de l'ICAMO, comprend les représentants des bureaux exécutifs d'IPM, ainsi que ceux des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives.

Afin d'assurer le renouvellement de cet organe, des demandes de désignation ont été envoyées dès le 29 janvier 2024 à toutes les IPM du Sénégal, au CNP, à la CNES, à la CNTS et à l'UNASAS.

Au-delà du suivi rigoureux qui a été effectué, un engouement sans précédent a été noté du côté des IPM qui attendaient ce moment et a permis de garantir le respect des délais de désignation par la majorité des IPM.

Des statuts adaptés aux nouvelles exigences de bonne gouvernance et d'équilibre financier.

Dans une démarche participative, une assemblée générale préparatoire a été organisée en ligne le 12 septembre 2024. Cette session a permis à toutes les IPM et aux partenaires sociaux, même ceux qui ne devaient pas prendre part à l'évènement, d'examiner et de modifier, de manière consensuelle, les statuts de l'ICAMO.

Les principales modifications apportées concernent :

- le plafond et la clé de répartition des cotisations des IPM ;
- le nombre de représentants des gérants d'IPM au sein du Conseil d'administration ;
- l'intégration des nouvelles orientations du projet de Code de Sécurité sociale, visant à renforcer la gestion technique et la gouvernance des Institutions de Prévoyance sociale.

Un processus électoral fondé sur la concertation et le consensus.

Une seule date à retenir, le 27 septembre 2024. A la suite du dépôt des candidatures aux postes de membre du nouveau conseil d'administration, l'ICAMO a organisé des rencontres de concertation entre les 8 candidats aux postes de représentants-adhérents et les 11 candidats aux postes de représentants-participants. Ces deux rencontres ont abouti à un consensus qui a permis de valider, dans chaque collège, une liste de titulaires et de suppléants.

Ce consensus a révélé des gestionnaires d'IPM animés par la volonté de contribuer à la montée en puissance de l'ICAMO, indépendamment des postes occupés.

Une assemblée générale décisive pour l'avenir de l'ICAMO.

L'assemblée générale du 4 octobre 2024, présidée par le Ministre en charge du Travail et de la Sécurité sociale, a marqué une étape clé pour l'ICAMO.

Au programme :

- > hommage au premier Conseil d'administration ;
- > restitution du bilan quinquennal de l'ICAMO ;
- > discussions sur les nouveaux défis de l'institution ;
- > adoption des nouveaux statuts ;
- > validation des résultats de l'élection anticipée des nouveaux membres du Conseil d'administration.

Grâce à un processus rigoureux, alliant transparence, concertation et responsabilité, l'ICAMO s'est dotée d'un Conseil d'administration renouvelé, qui dans un nouvel élan, est prêt à relever les défis actuels et futurs de l'assurance maladie obligatoire.



« Nouveau Conseil d'Administration de l'ICAMO »



L'AG EN IMAGE





L'AG EN IMAGE





La prévention et le contrôle médical, une synergie nécessaire pour une meilleure maîtrise des dépenses de soins

« Loin d'être un simple mécanisme de régulation, le contrôle médical se positionne comme un véritable levier de prévention dans l'entreprise et la société. »

Docteur Marieme Babylas NDIAYE,
Médecin conseil national de l'AMO



La prévention et le contrôle médical, une synergie nécessaire pour une meilleure maîtrise des dépenses de soins

Dans un contexte où la santé des salariés est un enjeu majeur pour les entreprises et les organismes de protection sociale, le contrôle médical de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) joue un rôle central. Plus qu'une simple vérification administrative, ce dispositif participe activement à la prévention des risques professionnels. Son impact dépasse toutefois le cadre de l'entreprise, influençant également la santé publique et contribuant à prévenir les maladies dans la sphère sociale et familiale des travailleurs.

Le contrôle médical de l'AMO : un dispositif de régulation

Le contrôle médical intervient pour garantir la pertinence des soins prescrits et prévenir les abus. Il permet également d'identifier les pathologies émergentes et de suggérer des mesures correctives, notamment en matière de réadaptation et de retour au travail.

Mais son rôle va au-delà de la sphère professionnelle. En détectant précocement certaines pathologies comme les troubles musculosquelettiques, les affections cardiovasculaires ou les troubles psychiques liés au stress, il contribue indirectement à leur prévention dans la vie personnelle du salarié. En effet, ces pathologies, souvent liées à des modes de vie ou à des environnements à risque, peuvent se manifester aussi bien en dehors qu'au sein du milieu professionnel. Le contrôle médical devient alors un outil de veille sanitaire plus large, utile à la détection de problèmes de santé pouvant affecter l'ensemble de la population active, y compris en dehors du cadre de l'emploi.

La prévention en entreprise : un levier pour maîtriser les dépenses de santé

La prévention en entreprise joue un rôle essentiel dans la maîtrise des dépenses de santé en réduisant les risques professionnels, en limitant les arrêts de travail et en favorisant le bien-être des salariés. Elle permet ainsi d'optimiser les coûts tout en améliorant la performance globale de l'entreprise.

En investissant dans la prévention, en encourageant des actions telles que la vaccination, la promotion d'une alimentation saine et l'incitation à l'activité physique, les entreprises contribuent aussi à renforcer des habitudes de santé qui s'étendent au-delà du lieu de travail. Le contrôle médical, en appui de ces actions, peut orienter des campagnes de prévention ciblant non seulement les salariés, mais également leurs entourages, notamment par des conseils médicaux généralisables à la sphère privée (ex. : prévention du diabète, lutte contre la sédentarité, gestion du stress chronique).

Une synergie essentielle avec la médecine d'entreprise

La prévention en milieu professionnel est un axe stratégique pour limiter les risques d'absentéisme et améliorer la qualité de vie au travail. La médecine d'entreprise et le contrôle médical de l'AMO partagent ainsi des objectifs communs :

- Identification des risques professionnels : en analysant les motifs récurrents d'arrêts de travail, le contrôle médical peut alerter sur des tendances qui, bien qu'observées dans l'entreprise, peuvent refléter des problèmes de santé plus globaux dans la population active.

- Réduction des arrêts de travail prolongés : en agissant en amont, ces dispositifs permettent de limiter l'aggravation de maladies qui, si elles ne sont pas prises en charge, peuvent également affecter la vie quotidienne du salarié hors du travail.

- Mise en place d'actions de sensibilisation : les données issues du contrôle médical permettent de concevoir des campagnes de santé publique touchant des problématiques qui dépassent le cadre professionnel, comme le sommeil, la nutrition ou la prévention des cancers.

Vers une approche préventive et concertée

Pour maximiser l'efficacité du contrôle médical, une communication fluide entre les acteurs de la santé au travail est indispensable. L'échange d'informations, dans le respect des règles de confidentialité, permet de mieux cerner les facteurs de risque et d'élaborer des stratégies adaptées à chaque secteur d'activité.

En intégrant pleinement le contrôle médical de l'AMO à la démarche préventive des entreprises, il devient possible de réduire les coûts liés à l'absentéisme, d'améliorer le bien-être des salariés et d'optimiser la productivité. Mais surtout, le contrôle médical prend part à un effort de santé publique plus global, en identifiant et en contribuant à prévenir des maladies qui trouvent leur origine ou leur prolongement en dehors du travail. Il s'impose ainsi comme un outil de veille sanitaire élargi, permettant une approche intégrée et cohérente de la prévention, au service non seulement de l'entreprise, mais aussi de la société dans son ensemble.





Assurance maladie obligatoire : les enjeux de la tarification

« Même s'il est indéniable qu'il faut procéder à des réajustements au niveau de la tarification, il n'en demeure pas moins important de veiller à la soutenabilité financière des tarifs des actes médicaux pour que les IPM puissent continuer à assurer une prise en charge efficace, efficiente et accessible aux travailleurs. »

Monsieur Toumané DIAKHATE,

Chef de la Division de l'Assurance Maladie obligatoire au Ministère en charge du Travail



Les IPM constituent un maillon important dans la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat d'atteindre une couverture sanitaire universelle se traduisant par un accès à tous à des soins de qualité sans barrière financière ni géographique. Garantir l'accessibilité financière à ces soins est une condition sans laquelle l'atteinte des objectifs pourrait être compromise.

Conscientes du fait qu'elles sont dépositaires d'une mission de service public, les IPM travaillent, au quotidien, à assurer aux travailleurs et aux membres de leurs familles un bien-être physique, psychologique à la hauteur de leurs attentes à travers un système de couverture construit autour de la solidarité socioprofessionnelle.

En tant qu'assureurs sociaux, les IPM évoluent dans un environnement complexe en présence d'autres acteurs notamment les assureurs commerciaux qui ont tendance de plus en plus à s'infiltrer dans un domaine où le régime de base est exclusivement dédié aux IPM.

En outre, les changements et les bouleversements résultant de certaines décisions des offreurs de soins peuvent impacter non seulement leurs relations avec les IPM, demandeurs de soins mais aussi la capacité de ces dernières à assurer une prise en charge médicale soutenable pour leur finance et accessible pour les travailleurs. Donc, il est important de stabiliser les termes du conventionnement entre les IPM et les prestataires des services de santé pour éviter ces aléas.

D'ailleurs, les Ministres en charge de la Santé et du Travail ont signé, le 22 novembre 2023, une convention cadre portant régulation des relations entre les IPM et les structures publiques de santé à travers laquelle, des tarifs préférentiels sont accordés aux IPM au regard du caractère social et non lucratif de leur objet. Sous ce rapport, les tarifs sont fixés par les Conseils d'administration desdites structures conformément aux minima et maxima définis dans l'arrêté n°2005-738 du 21 février 2025.

Pour le compte du secteur privé de la santé, l'arrêté interministériel n°2002-2632 du 19 avril 2002 fixe des tarifs préférentiels applicables aux IPM sur les actes médicaux définis par la nomenclature générale des actes dont la version officielle date de 1955.

Avec le temps, les différents acteurs du privé ont décrié avec force la désuétude de ces textes source à des crises aiguës suite à des pratiques non orthodoxes. C'est dans ce contexte que le Ministère de la Santé a mis en place une commission d'homologation des tarifs des soins et services de santé.

Cette commission avait pour mission de procéder à la réactualisation des différentes nomenclatures non opposables en réadaptant les coefficients des actes sur la base de leur technicité, de leur durée et de leur complexité. Elle devait également statuer sur les tarifs applicables.

Au titre des travaux sur la nomenclature, plusieurs actes déjà existants ont vu leurs coefficients majorés.

Cette révision des coefficients a engendré d'office une hausse considérable des tarifs des actes médicaux au point que pour les acteurs, la tarification ne prendrait pas beaucoup de temps vu que la hausse est déjà actée à partir de la nouvelle nomenclature non encore opposable pré-validée. Lors des réunions de la commission d'homologation portant sur l'examen et la pré-validation de cette nouvelle nomenclature avant son approbation par la tutelle, les acteurs de la demande de soins, malgré leurs réserves portant sur l'absence d'un contrôle ou d'une contre-expertise sur la justification d'une telle évolution par rapport aux critères pré définis, avaient quand même accepté l'essentielle des modifications apportées en reconnaissant aux sociétés savantes leur bonne foi et leur compétence dans le domaine.

Au titre des travaux sur la tarification, malgré la demande des acteurs de l'Assurance Maladie obligatoire de revoir à la baisse ou de maintenir les valeurs actuelles des actes pour ne pas créer une double hausse (coté coefficient et valeur unitaire), les acteurs de l'offre privée de soins ont tout de même proposé de nouveaux tarifs dont la hausse est jugée excessive.

Par ailleurs, l'examen des tarifs des consultations des médecins généralistes et spécialistes n'a pas connu de succès car le principal point de désaccord repose sur la base de calcul de la hausse. Les IPM estiment que le tarif homologué de 2002 par l'arrêté 2632 du 19 avril 2002 doit servir de référentiel.

Au regard de ce qui précède, même s'il est indéniable qu'il faut procéder à des réajustements au niveau de la tarification, il n'en demeure pas moins important de veiller à la soutenabilité financière des tarifs des actes médicaux pour que les IPM puissent continuer à assurer une prise en charge efficace, efficiente et accessible aux travailleurs.

Pour cela, il est évoqué la levée complète ou partielle de certaines taxes sur les intrants de ce secteur privé et la possibilité pour les prestataires du secteur privé de s'approvisionner à la PNA pour les médicaments disponibles à leur niveau pourraient être des leviers pouvant impacter positivement sur les tarifs appliqués dans ce secteur au lieu de faire supporter le risque aux travailleurs déjà à terre du fait de la cherté du coût de la vie au Sénégal.

L'inflation à laquelle nous assistons touche aussi bien le secteur de la santé que les employeurs et les travailleurs qui cotisent aux IPM pour se soigner.

Donc il serait injuste de faire ressentir doublement au travailleur l'impact de cette inflation. Il faut certes une révision des tarifs mais elle doit se faire avec « tact et mesure » tel que recommandé par le code de déontologie médicale.



Mise en place de CONNECT-AMO : les référentiels essentiels

« **CONNECT-AMO est bien plus qu'une plateforme informatique. C'est une révolution lançant le début d'un parcours de soins simplifié, transparent et accessible à tous. Mais, cette révolution ne sera effective que si les référentiels, ces piliers invisibles, sont solides et bien entretenus.** »

Monsieur Sellé THIAM,

Responsable du Système d'Information de l'ICAMO



Dans un monde où la technologie redéfinit les frontières du possible, la dématérialisation du parcours de soins s'impose comme une révolution nécessaire. CONNECT-AMO, plateforme d'interopérabilité dédiée aux Institutions de Prévoyance Maladie (IPM), dans le cadre de leurs relations avec les prestataires de services de santé incarne cette ambition. Mais derrière cette innovation se cache un réseau invisible et pourtant essentiel : les référentiels.

Ces bases de données partagées, véritables colonnes vertébrales du système, sont les garants de la fluidité et de l'efficacité de CONNECT-AMO. Sans eux, point de dématérialisation réussie. Sans eux, point de parcours de soins optimisé.

Les référentiels sont bien plus que de simples listes ou catalogues. Ils sont le langage commun qui permet à des entités diverses – Ministères, Agences, IPM – de communiquer, de partager et d'agir en harmonie. Imaginez un orchestre où chaque musicien jouerait une partition différente. Le résultat serait cacophonique. Les référentiels sont ces partitions communes, indispensables pour que chaque acteur du système de santé joue sa note parfaite, au bon moment et dans la bonne tonalité.

Dans le cadre de CONNECT-AMO, ces référentiels permettent de dématérialiser le parcours de soins, en reliant professionnels de santé, IPM et bénéficiaires, leur assurant ainsi de communiquer sur la base de documents harmonisés, fiables et officiels. Ils sont le socle sur lequel repose l'interopérabilité, cette capacité à faire dialoguer des systèmes hétérogènes pour un objectif commun : améliorer la prise en charge des bénéficiaires.

Pour que CONNECT-AMO fonctionne, plusieurs référentiels doivent être mis en place et maintenus à jour. Chacun d'eux est administré par une autorité compétente, garantissant ainsi sa fiabilité et sa pertinence.

- Pour le Ministère de l'Economie Numérique ...
- Pour le Ministère en charge de la Santé et de l'Action Sociale :
 - le référentiel des actes médicaux (nomenclature), qui recense l'ensemble des interventions possibles dans le parcours de soins des bénéficiaires de l'AMO et qui leur attribue des lettres clé et des coefficients ;
 - le référentiel des médicaments et dispositifs médicaux, essentiel pour une prescription et une dispensation sécurisées ;
 - le référentiel des professionnels de santé, qui identifie chaque acteur du système et la légalité de l'exercice de sa profession.
- Pour le Ministère en charge du Travail et de la Sécurité sociale, l'ICAMO, l'ANSD :
 - la liste des IPM agréées, qui recense les institutions habilitées à offrir une couverture maladie aux travailleurs du secteur privé et aux membres de leur famille ;
 - la liste des entreprises à l'échelle nationale, cruciale pour la gestion des affiliations ainsi qu'une bonne connaissance des taux de couverture et d'évasion sociale ;
 - la réglementation officielle, qui encadre la gestion des IPM et assure leur conformité aux normes en vigueur.
- Pour les Ministères en charge du Commerce et des Finances :

- les textes réglementaires encadrant la tarification des services de santé dans le secteur privé et publique ;
- les textes spécifiques fixant les tarifs applicables aux IPM, qui garantissent une équité dans la prise en charge.
- Pour l'Agence Sénégalaise de la couverture sanitaire universelle (SEN-CSU) :
- la liste des bénéficiaires des autres types d'assurance, permettant une vision globale de la couverture maladie au Sénégal et une meilleure connaissance de la contribution de l'AMO aux objectifs nationaux de la CSU.

Ces référentiels, bien que techniques, sont les pierres angulaires de CONNECT-AMO. Leur qualité et leur mise à jour régulière sont essentielles pour éviter les erreurs, les retards et les dysfonctionnements.

Pour que CONNECT-AMO atteigne ses objectifs, il est impératif que chaque autorité compétente s'engage à la mise à disposition et à la fiabilité des

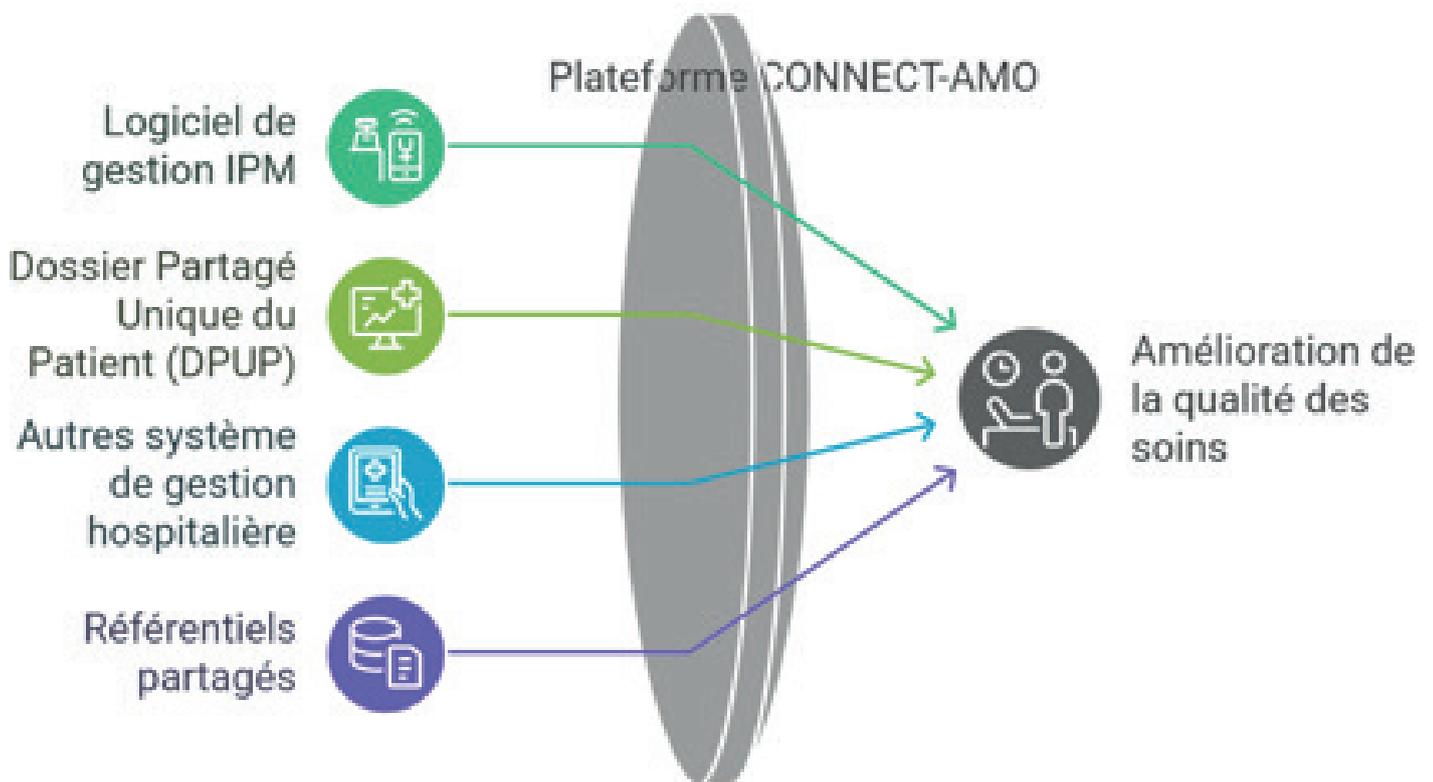
référentiels relevant de sa gouvernance. La mise à jour régulière de ces derniers, leur administration rigoureuse et leur partage fluide entre les acteurs sont des défis majeurs, mais surmontables.

CONNECT-AMO est bien plus qu'une plateforme informatique. C'est une révolution lançant le début d'un parcours de soins simplifié, transparent et accessible à tous. Mais, cette révolution ne sera effective que si les référentiels, ces piliers invisibles, sont solides et bien entretenus.

Aux autorités compétentes, aux gestionnaires d'IPM, à tous les acteurs de l'assurance maladie obligatoire, rappelons-nous que chaque effort compte. Chaque référentiel mis à jour, chaque donnée validée, chaque collaboration renforcée est un pas de plus vers la réussite de CONNECT-AMO. Ensemble, faisons de cette plateforme un outil au service de la santé de tous.



Intégration interopérable pour de meilleurs soins



Le changement des paramètres techniques : vers l'équilibre financier de l'ICAMO

« L'ICAMO, avec ces nouveaux paramètres financiers, entre dans une nouvelle ère lui permettant d'honorer ses engagements vis à vis des IPM et d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système de l'assurance maladie obligatoire ».

Mme SENE Ndeye Gnagna Douta SECK,
Responsable Administratif et Financier de l'ICAMO



En application de la Loi 75-50 du 3 avril 1975 relative aux Institutions de Prévoyance sociale (IPS) et des articles 44 et 45 du décret 2012-832 du 07 août 2012, il est créé une Institution de Prévoyance sociale dénommée Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO). L'ICAMO jouit de l'autonomie de gestion au même titre que les autres Institutions de Prévoyance sociale.

Conformément à l'article 9 des statuts initiaux, les ressources de l'ICAMO proviennent essentiellement :

- des cotisations mutualisées des IPM ;
- des produits issus du placement des fonds ;
- des majorations de retard.

Le taux initial de ces cotisations était fixé à 2% de celles encaissées mensuellement par chaque IPM avec un plafond de 3 000 000 de FCFA par an.

Suivant la clé de répartition définie dans ses statuts (30%, 70%), l'ICAMO a fonctionné depuis sa création avec 30% des cotisations reçues des IPM. Ces ressources devaient lui permettre de garantir la prise en charge de son fonctionnement, de ses investissements et de l'opérationnalisation de son offre de services au profit des IPM.

Ces 30%, tenant compte des retards et de la faiblesse des montants versés par les petites et moyennes IPM, n'ont jamais suffi pour supporter les charges et les activités de l'institution, l'obligeant ainsi à revoir ses ambitions à la baisse.

En effet, la croissance, la viabilité et la pérennité d'une structure dépendent de la stabilité de sa trésorerie, il fallait impérativement que les organes dirigeants de l'ICAMO réadaptent les paramètres techniques testés durant le premier quinquennat.

Cette décision salubre a été prise lors de l'assemblée générale de renouvellement des organes dirigeantes de l'ICAMO tenue le 4 octobre 2024.

Cette assemblée générale, plus qu'une simple rencontre de renouvellement, a été une occasion pour les parties prenantes de constater que les ressources actuelles de l'ICAMO n'étaient pas à la hauteur des ambitions et défis de cette jeune institution.

Partant de là, les paramètres suivants ont été retenus après finalisation par le Conseil d'administration :

- taux de cotisation : 2% ;
- plafond annuel : 3 000 000 F.CFA ;
- clé de répartition : 50% ICAMO, 50% fonds de garantie.

Le ratio d'autonomie financière d'une structure est un indicateur clé, car mesure sa capacité à financer ses activités avec ses propres ressources.



Ainsi, l'ICAMO, avec ces nouveaux paramètres financiers, entre dans une nouvelle ère lui permettant d'honorer ses engagements vis à vis des IPM et d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système de l'assurance maladie obligatoire.



INTERVIEW

Questions aux nouveaux administrateurs de l'ICAMO :

« Être choisi comme administrateur parmi tant de représentants des IPM est à la fois un honneur, une opportunité d'impact et d'influence, un engagement et une responsabilité accrue.

Nos ambitions sur les 3 prochaines années de notre mandat seraient de consolider les acquis que nos prédécesseurs Administrateurs nous ont laissés. Fédérer toutes les IPM autour de l'ICAMO pour que cette dernière puisse jouer pleinement son rôle en offrant une gestion commune de missions et de services au profit d'un système d'assurance maladie obligatoire performant »

MR AMADOU DIENG

Adjoint Gérant IPM SAGAM



1- Comment est-ce que vous appréciez le choix qui a été porté sur vous comme administrateur ?

Être choisi comme administrateur parmi tant de représentants des IPM est à la fois un honneur, une opportunité d'impact et d'influence, un engagement et une responsabilité accrue.

Intégrer le conseil d'administration de l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie obligatoire (ICAMO) est un honneur, pour nous et notre Institution de Prévoyance Maladie « IPM du Groupe SAGAM international », d'être compté parmi les décideurs.

C'est une opportunité d'impact et d'influence, cela nous permettra de contribuer activement à l'amélioration du système de protection sociale au Sénégal. En tant que membre du Conseil, nous participerons à la définition des orientations stratégiques de l'ICAMO, veillerons à la bonne gouvernance des IPM et assurerons une gestion efficace des ressources pour offrir une couverture santé optimale à nos participants et leurs ayants droit.

Notre engagement et responsabilité au sein du conseil d'administration permettront de renforcer la transparence, l'efficacité et la pérennité du système de l'AMO, contribuant ainsi au bien être des employés et de leurs familles.

2- Quelles sont vos ambitions pour l'ICAMO ?

Œuvrer pour le renforcement de la coordination entre les IPM en améliorant la gouvernance et en veillant à l'application effective des obligations légales en matière d'assurance maladie.

Exécuter pleinement le plan opérationnel 2025 avec ses 5 programmes pour qu'enfin les IPM soient plus modernes et mieux connues, qu'elles maîtrisent leurs dépenses et soient financièrement stables et que la CSU soit progressivement concrétisée dans le monde du travail.

Nos ambitions sur les 3 prochaines années de notre mandat seraient de consolider les acquis que nos prédécesseurs administrateurs nous ont laissés. Fédérer toutes les IPM autour de l'ICAMO pour que cette dernière puisse jouer pleinement son rôle en offrant une gestion commune de missions et de services au profit d'un système d'assurance maladie obligatoire performant.



« Être administrateur de l'ICAMO constitue un challenge à la fois stimulant et responsabilisant.

La mise en place de stratégies innovantes en matière de financement, d'optimisation des ressources et de digitalisation des services sera essentielle pour asseoir cette soutenabilité.

Mon engagement est de contribuer à faire de l'ICAMO une institution de référence, résiliente et tournée vers l'avenir. »

M. LEOPOLD NDIAYE

Secrétaire Général IPM SFD



Comment appréciez-vous le choix qui a été porté sur vous en tant qu'administrateur de l'ICAMO ?

Tout d'abord, c'est un véritable honneur pour moi d'avoir été désigné administrateur de l'ICAMO. Cette nomination témoigne de la confiance que mes pairs ont placée en moi, et je l'apprécie profondément. Elle représente également une reconnaissance de mon engagement à promouvoir des solutions innovantes dans le domaine de la couverture santé au Sénégal.

Être administrateur de l'ICAMO constitue un challenge à la fois stimulant et responsabilisant. L'objectif principal reste de garantir que l'assurance maladie, au Sénégal, devienne une réalité tangible et véritablement impactant pour les populations, en particulier les plus vulnérables. Cette mission exige une forte capacité à conjuguer expertise technique, gestion rigoureuse et sens de l'innovation.

En tant qu'administrateur, je suis convaincu qu'une couverture santé de qualité pour tous nécessite une approche collaborative, impliquant les acteurs publics et privés, tout en assurant une bonne gouvernance et une gestion efficace des ressources. La pertinence des choix stratégiques et l'adoption de solutions numériques adaptées joueront un rôle clé dans la mise en place d'un système de santé accessible et durable. Mon engagement personnel et professionnel sera de travailler au quotidien pour que les objectifs de l'ICAMO s'inscrivent dans une dynamique de transformation positive pour le bien-être des populations sénégalaises.

Quelles sont vos ambitions pour l'ICAMO ?

Mon ambition pour l'ICAMO est de contribuer activement à la consolidation d'une institution forte, pérenne et pleinement en mesure de répondre aux attentes des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) ainsi qu'aux exigences de l'Assurance Maladie obligatoire (AMO).

Pour y parvenir, il est impératif de renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles de l'ICAMO afin d'en faire un acteur central du système de protection sociale au Sénégal. Une gouvernance efficace, adossée à des mécanismes de gestion rigoureux et transparents, permettra d'assurer une meilleure couverture santé aux populations tout en garantissant la viabilité du dispositif.

En outre, l'avenir de l'ICAMO repose sur sa capacité à évoluer vers une autonomie institutionnelle et financière durable. La mise en place de stratégies innovantes en matière de financement, d'optimisation des ressources et de digitalisation des services sera essentielle pour asseoir cette soutenabilité.

Enfin, il s'agit d'inscrire l'ICAMO dans une dynamique prospective, où l'innovation et l'adaptation aux nouveaux enjeux de la protection sociale permettront de renforcer son rôle stratégique au sein de l'écosystème de l'assurance maladie au Sénégal. Mon engagement est de contribuer à faire de l'ICAMO une institution de référence, résiliente et tournée vers l'avenir.



INTERVIEW

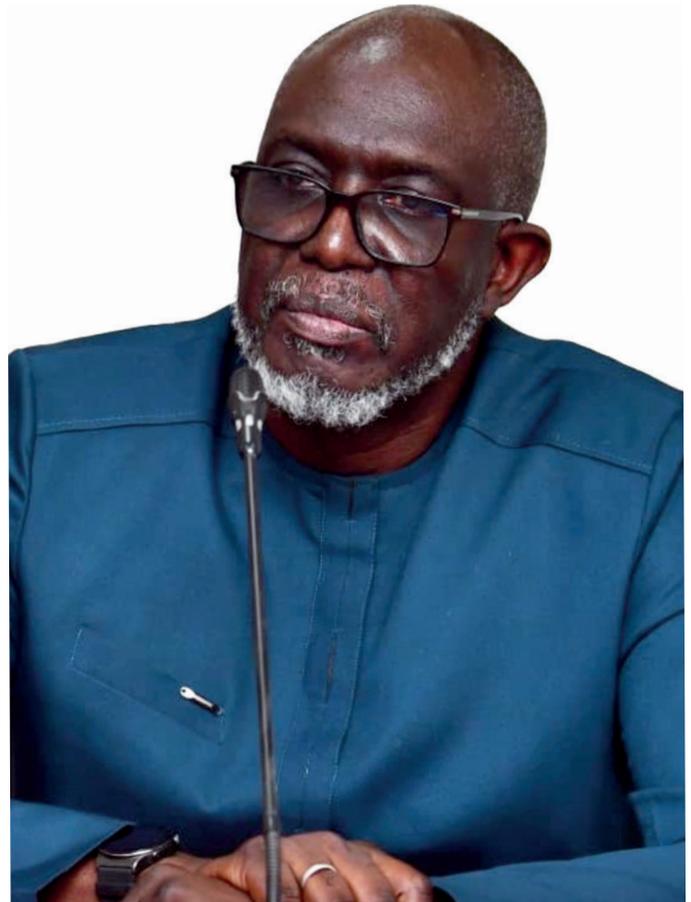
« C'est une responsabilité que j'accueille avec engagement et détermination.

Je souhaite œuvrer pour une meilleure collaboration entre les différents acteurs du secteur médical privé à savoir, les IPM et leurs prestataires

Il faudra améliorer les relations de travail entre les différents acteurs au sein du cadre de concertation déjà mis en place par l'ICAMO et ainsi garantir une prise en charge de qualité pour les patients. »

DR ABDOULAYE NDOYE

*Radiologue - Trésorier du SYMEPS
(syndicat des médecins privés du Sénégal) CNES*



J'apprécie avec intérêt ce modèle participatif d'interview des acteurs de l'ICAMO et vous en remercie

1. Comment est-ce que vous appréciez le choix qui a été porté sur vous comme administrateur ?

En tant que membre du bureau du Syndicat des Médecins Privés du Sénégal (SYMEPS) syndicat patronal affilié à la CNES, j'ai été désigné comme représentant au Conseil d'administration de l'ICAMO.

Je suis honoré d'avoir été choisi pour représenter la CNES auprès de ce Conseil.

Ce choix sur ma personne témoigne de la confiance placée en moi pour travailler avec l'ICAMO et pour contribuer au développement du secteur privé de la santé. C'est une responsabilité que j'accueille avec engagement et détermination.

2. Quelles sont vos ambitions pour l'ICAMO ?

Mon ambition pour l'ICAMO est de renforcer son rôle en tant qu'institution centrale dans l'accompagnement des professionnels de santé. Je souhaite œuvrer pour une meilleure collaboration

entre les différents acteurs du secteur médical privé à savoir, les IPM et leurs prestataires que sont les médecins privés, les pharmaciens et les chirurgiens-dentistes.

Il faudra améliorer les relations de travail entre les différents acteurs au sein du cadre de concertation déjà mis en place par l'ICAMO et ainsi garantir une prise en charge de qualité pour les patients.

Il est essentiel d'encourager l'innovation, la formation continue, la modernisation et le soutien aux IPM, infrastructures incontournables en vue d'une couverture médicale optimale. Le caractère obligatoire d'adhésion des travailleurs à une IPM, la CMU et l'ouverture au secteur informel seront un levier pour atteindre les objectifs d'une assurance maladie obligatoire pour tous.

Aussi, je m'engagerai à promouvoir une meilleure représentativité du secteur privé au niveau des instances de décisions stratégiques afin d'assurer un équilibre entre les différents modèles de soins au Sénégal.



Notre ambition principale devra être alignée sur une vision stratégique tendant à transformer l'ICAMO, à l'instar de l'IPRES et de la Caisse de Sécurité Sociale, en une Institution Nationale d'Assurance Maladie Obligatoire

Pour y parvenir, nous devons agir avec audace, en plaçant les besoins des assurés au cœur de chaque décision »

MR OSCAR DIOH

POINT – FOCAL CNTS A L'ICAMO



Je suis profondément honoré et reconnaissant au Secrétaire général de la CNTS Monsieur Mody GUIRO pour la confiance accordée en me désignant administrateur au conseil d'administration de l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO). Ce choix représente bien plus qu'une responsabilité administrative. C'est un engagement envers la santé et le bien-être de millions de citoyens qui comptent sur l'ICAMO pour accéder à des soins de qualité, équitables et durables.

Je tiens à remercier les partenaires institutionnels et l'ensemble des collaborateurs de l'ICAMO pour leur soutien. Cette nomination est un appel à l'action collective, et je mesure pleinement l'importance de la mission. Dans un contexte où l'accès aux soins reste un défi pour de nombreuses populations, notamment les plus vulnérables. L'ICAMO doit incarner un pilier solide de la protection sociale.

Engagement

Mon engagement s'articulera autour de trois principes fondamentaux :

1. la collaboration : contribuer au renforcement de partenariats avec les acteurs publics, privés et internationaux afin d'optimiser les ressources et maximiser l'impact.
2. La démarche inclusive : œuvrer pour une couverture maladie universelle, tendant vers l'inclusion des travailleurs informels et des ménages à faible revenu et des populations rurales in fine.
3. l'innovation : participer à la modernisation de l'ICAMO dans le cadre de la digitalisation des services, pour rendre les démarches plus accessibles, rapides et transparentes.

Vision

Je crois fermement que l'ICAMO peut devenir un modèle de référence en matière de prévoyance maladie en Afrique. Pour y parvenir, nous devons agir avec audace, en plaçant les besoins des assurés au cœur de chaque décision. Il s'agira pour tout un chacun, dans le cadre d'une synergie de groupe, de contribuer à la transformation de cette institution en un levier de développement social, où chaque citoyen, quelle que soit sa situation, puisse bénéficier d'une protection de santé digne et efficace.

Je me soumetts avec humilité au choix porté sur ma personne, mais aussi avec la détermination nécessaire pour contribuer à relever les défis à venir. Ensemble, avec l'appui des partenaires sociaux, des pouvoirs publics et de la société civile, nous construirons une ICAMO plus inclusive, plus performante et plus proche de ses assurés.

Cette déclaration allie gratitude, vision stratégique et engagement concret, tout en restant adaptée à un cadre institutionnel.

Ambitions pour l'ICAMO

Innover c'est arrêter de s'appesantir sur de vieilles idées sachant que la personne qui n'a jamais commis d'erreur n'a jamais tenté d'innover. Notre ambition principale devra être alignée sur une vision stratégique tendant à transformer l'ICAMO, à l'instar de l'IPRES et de la Caisse de Sécurité Sociale, en une Institution Nationale d'Assurance Maladie Obligatoire tout en garantissant un accès équitable et efficace aux soins de santé pour tous les citoyens ; pour un tel engagement, c'est oser l'avenir. Deux orientations majeures soutiennent pareille politique sociale qui portent sur les axes de développement stratégiques et les solutions concrètes pour atteindre ces ambitions.

AXES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUES

Options	Elargissement de la couverture	Renforcement des infrastructures et services	Digitalisation et Innovation	Sensibilisation	Partenariats Stratégiques	Gouvernance et Transparence
Objectifs	Envisager une extension progressive de la couverture à l'ensemble de la population ; (Secteur informel, agriculteurs et autres)	Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité dans toutes les régions, en particulier dans les zones rurales et reculées	Faire de l'ICAMO une institution moderne et efficace grâce à l'utilisation des technologies de l'information	Accroître la sensibilisation des populations sur l'importance de l'assurance maladie et les avantages de l'ICAMO	Renforcer les collaborations avec les acteurs publics, privés et internationaux pour optimiser les ressources et les compétences	Assurer une gestion transparente et efficace des ressources de l'ICAMO
Solutions	Instituer des programmes cibles, par étapes, pour intégrer les populations non couvertes avec cotisations adaptées à leurs revenus	Investir dans la modernisation des infrastructures sanitaires, la numérisation des services et la formation des professionnels de santé	Développer une plateforme numérique pour la gestion des dossiers médicaux, les remboursements et la communication avec les assurés	Lancer des campagnes de communication massives et des programmes éducatifs pour informer les citoyens sur leurs droits et les procédures d'adhésion	Établir des partenariats avec des organisations internationales, des ONG et des entreprises pour financer et soutenir les initiatives de l'ICAMO.	Mettre en place des mécanismes de contrôle et d'audit réguliers, ainsi qu'une plateforme de suivi des dépenses accessible aux partenaires

SOLUTIONS CONCRETES POUR ATTEINDRE CES AMBITIONS

Création d'un fonds de solidarité	Introduction de forfaits adaptés	Déploiement de centres de santé mobiles	Programmes de prévention et de promotion de la santé	Formation des agents de santé	Prévision d'une Plateforme de téléconsultation
Un fonds dédiés aux populations vulnérables pourrait être alimenté par des contributions publiques et privées pour garantir leur couverture maladie	Proposer de forfaits d'assurance flexibles, adaptés aux différents niveaux de revenus et aux besoins spécifiques des populations	De concert avec le ministère de la santé, prévoir des unités mobiles pour atteindre les populations dans les zones reculées et leur offrir des services de santé de base.	Lancer des initiatives de prévention des maladies chroniques pour réduire les coûts de santé à long terme	Investir dans la formation continue des professionnels de santé pour améliorer la qualité des soins dispensés.	Envisager dans un proche avenir la mise en place d'un système de téléconsultation pour faciliter l'accès aux soins, notamment pour les personnes vivant dans des régions isolées

En développant l'ICAMO en une Institution Nationale d'Assurance Maladie Obligatoire, nous pouvons garantir une couverture de santé universelle et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population dans un proche avenir. Cela nécessite une approche inclusive, innovante et transparente, soutenue par les autorités étatiques en sus des partenariats solides et une volonté politique forte. Avec ces axes et solutions, l'ICAMO peut devenir un pilier essentiel du système de santé nationale.



« Être gérante d'IPM et membre du Conseil d'Administration de l'ICAMO est pour moi plus une vocation qu'un choix professionnel motivée par la ferme conviction que tout travailleur mérite d'avoir accès aux soins de santé de qualité.

Je crois fermement que mon expérience acquis sur le terrain combiné à mon implication au CA de l'institution contribueront à l'essor du système de l'assurance maladie obligatoire. »

Mme SAFIETOU THIAM DIOP

Gérante IPM PETITE COTE



Je suis profondément honorée du choix porté sur ma modeste personne. Être gérante d'IPM et membre du Conseil d'Administration de l'ICAMO est pour moi plus une vocation qu'un choix professionnel motivée par la ferme conviction que tout travailleur mérite d'avoir accès aux soins de santé de qualité.

Depuis sa création, l'ICAMO a suscité beaucoup d'intérêt et a créé de grands espoirs. Sa mission, et son utilité inspirent tous les acteurs du système sanitaire. Ce qui en fait un levier incontournable au service des IPM. Siéger au Conseil d'administration de l'ICAMO me permet de participer à la mise en œuvre de sa vision stratégique et à renforcer tout le système de l'AMO. Je crois fermement que mon expérience acquis sur le terrain combiné à mon implication au CA de l'institution contribueront à l'essor du système de l'assurance maladie obligatoire.

Je suis consciente de la responsabilité qui nous est confiée. Avec mes collègues administrateurs nous nous engagerons à unir nos compétences et impulser le secteur au plus haut niveau.

Quelles sont vos ambitions pour l'ICAMO

Mes ambitions s'articulent sur cinq axes : l'actualisation du cadre juridique, la dématérialisation du système, l'équilibre financier, le renforcement de capacité des gérants et la création d'un environnement de travail sain. Ces priorités visent à augmenter l'étendue et la profondeur de l'impact de la mission de l'ICAMO.

Au terme de notre mandat, les stratégies élaborées par l'ICAMO doivent aboutir :

- 1- à l'actualisation du cadre juridique : c'est essentiel. Le secteur de la santé évolue assez rapidement. Pour permettre aux IPM de suivre ce dynamisme, l'ICAMO doit travailler sur les réformes institutionnelles qui pourront aider les IPM à suivre en parallèle toutes les innovations ;
- 2- à la dématérialisation du système pour faciliter la gestion opérationnelle ;
- 3- à l'équilibre du système financier qui est la seule réalité économique du terrain, sans laquelle aucune IPM ne peut survivre. Tant qu'une IPM ne maîtrise pas ses produits et ses charges, elle ne peut être viable. Cette Stabilité est donc obligatoire ;
- 4- au renforcement des capacités des gérants d'IPM en augmentant les formations, le partage d'expérience et à l'amélioration de la collaboration entre les IPM et les autres acteurs du terrain ;
- 5- à la création d'un environnement de travail sain entre tous les professionnels par la mise en place de règles éthiques, déontologique et du respect des obligations légales et réglementaires.



« Nous attendons du nouveau Conseil une plaidoirie au niveau étatique et nous demandons de doter l'ICAMO de moyens appropriés pour combattre cette évasion sociale au détriment des IPM et d'accomplir dans les meilleures conditions sa mission d'assistance et de soutien aux IPM. »

Mouhamed Abdoulaye DIAGNE

Gérant IPM SOCOCIM



Tout d'abord, j'adresse mes très vives félicitations aux nouveaux membres du Conseil d'Administration de l'ICAMO et je leur souhaite plein succès dans cette noble mission qui les attend.

Nous remercions également les membres sortants du conseil d'administration qui ont apporté, par l'entremise de la Direction de l'ICAMO, une assistance très significative en vue de la bonne marche des IPM.

Pour ce nouveau Conseil, nous attendons :

- la mise en place d'un plan de développement visant à doter l'ICAMO de plus de moyens pour l'atteinte de ses objectifs afin de poursuivre son programme ;
- l'harmonisation des outils de gestion qui doit passer impérativement par une subvention des logiciels de gestion et de leur équipement ;
- de l'exonération de la TVA dans le cadre du fonctionnement propre des IPM, ce qui nous permet d'alléger nos charges.

Nous constatons aussi que les assurances, au lieu d'être complémentaires, se substituent aux IPM dans leur mission.

Dans beaucoup d'entreprises, les assureurs prennent en charge la couverture médicale du personnel, soit dans sa totalité, soit pour le personnel d'encadrement.

Nous attendons du nouveau Conseil une plaidoirie au niveau étatique et nous vous demandons de doter l'ICAMO de moyens appropriés pour combattre cette évasion sociale au détriment des IPM et d'accomplir dans les meilleures conditions sa mission d'assistance et de soutien aux IPM.



« La mise en place d'un pôle juridique dédié à l'assistance des IPM dans les litiges de recouvrement, avec le recrutement de juristes et d'avocats conseils pour soutenir les IPM en litige avec des entreprises en liquidation ou en faillite. »

MME DIENG MAME AMINATA
GERANTE IPM SYPAOA



Je souhaite, en premier lieu, adresser mes vives et chaleureuses félicitations à tous les nouveaux membres du conseil d'administration de l'ICAMO.

Je saisis cette opportunité pour leur adresser mes meilleurs souhaits de succès dans l'exercice de leurs hautes fonctions.

Je souhaite également exprimer ma gratitude envers l'ICAMO pour la possibilité qui m'est offerte de participer à cette interview.

Mes attentes vis-à-vis du nouveau conseil portent sur deux points :

- la mise en place d'un pôle juridique dédié à l'assistance des IPM dans les litiges de recouvrement, avec le recrutement de juristes et d'avocats conseils pour soutenir les IPM confrontés à des entreprises en liquidation ou en faillite.
- l'instauration d'un mécanisme de contrôle de manière à ce qu'aucune entreprise ayant des arriérés auprès d'une IPM spécifique ne puisse s'engager dans une nouvelle IPM sans d'abord régler ses dettes envers l'IPM initiale.

Félicitation à toute l'équipe de l'ICAMO pour le dévouement dont elle fait preuve pour défendre les intérêts des organismes de prévoyance maladie au Sénégal.



« Forum stratégique des Institutions de Prévoyance maladie ».

En tant que gérant d'une Institution de Prévoyance Maladie interentreprises, j'attends de ce nouveau conseil l'organisation d'un événement annuel où les IPM pourront rencontrer les autorités étatiques, chefs d'entreprises, travailleurs, prestataires de soins. »

Mamadou DIENG

Gérant IPM ISC GROUP



Tout d'abord, je félicite vivement les nouveaux membres du Conseil d'Administration de l'ICAMO et leur souhaite plein succès dans leur nouvelle mission.

En tant que gérant d'une Institution de Prévoyance Maladie interentreprises, j'attends de ce nouveau conseil :

- le renforcement du partenariat entre les IPM et les prestataires de soins :

Participer aux salons comme Sen pharma, communiquer sur la disponibilité du fonds de garantie et trouver des stratégies (plafond, taux de remboursement...) pour faire face à l'augmentation des prix du privé ;

- la sensibilisation et la lutte contre l'évasion sociale ;

- la mise en œuvre de campagne de sensibilisation pour informer les travailleurs sur leurs droits et les avantages de l'assurance maladie obligatoire ;
- l'innovation à travers des panels et exposition ;
- l'organisation d'un événement annuel où les IPM pourront rencontrer les autorités étatiques, chefs d'entreprises, travailleurs, prestataires de soins (Forum stratégique des institutions de prévoyance maladie).

Bon mois de ramadan et Saint temps de carême à tous.



LES MESSAGES DE L'ICAMO AUX ACTEURS DU SYSTEME

CHERS EMPLOYEURS :



Les ressources humaines constituent le principal capital d'une entreprise, adhérer à une IPM, c'est préserver leur santé et garantir ainsi la productivité et la compétitivité de l'entreprise.

CHERS TRAVAILLEURS, DELEGUES DU PERSONNEL :



Veillez au respect du droit à la protection sociale des travailleurs que vous représentez, collaborez avec l'employeur pour leur affiliation à une IPM.

CHERS INSPECTEURS ET CONTROLEURS DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE :



L'ICAMO compte sur votre collaboration pour informer, sensibiliser et contrôler les entreprises en vue de l'effectivité de la couverture maladie de leurs travailleurs.

CHERS PARTENAIRES SOCIAUX :



Luttez pour une adhésion massive des entreprises aux IPM, c'est une obligation de l'employeur au même titre que l'affiliation des travailleurs à la Caisse de Sécurité sociale et à l'IPRES.

CHERS PRESTATAIRES DE SERVICES DE SANTE :



Un fonds de garantie et de solidarité a été mis en place pour améliorer la solvabilité des IPM, engagez-vous aux cotés de l'ICAMO et des IPM pour une meilleure efficacité des soins au profit des travailleurs.

CHERS ADMINISTRATEURS D'IPM :



L'ICAMO est votre Institution. Faites-en une organisation forte en respectant vos obligations statutaires et en assurant la bonne gouvernance de vos institutions.